

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

en réponse aux recommandations du rapport d'examen spécial dans le cadre de l'audit de février 2024 de la vérificatrice générale du Canada

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la Société (à inclure dans le rapport)	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (Description/dates)	Responsable organisationnel/point de contact (Nom, fonction, n° de téléphone)	Indicateur de réalisation (Réservé à l'usage du comité)
26.	Au moins une fois par année, la direction de la Société devrait fournir au Conseil d'administration une déclaration qui comprend des renseignements exacts et complets sur l'état de la conformité de la Société et de ses filiales aux lois et aux règlements qui représentent un risque important pour leurs activités.	Réponse de la Société. Recommandation acceptée. À partir de février 2024, la direction fournira au conseil d'administration une déclaration annuelle concernant la conformité de la Société et de ses filiales aux lois et aux règlements essentiels à leurs activités.	Une déclaration annuelle au Conseil d'administration concernant la conformité de la Société et de ses filiales aux lois et aux règlements essentiels à ses activités.	28 février 2024	Sans objet, car le résultat final a été atteint en février 2024. La production des rapports annuels sera maintenue.	Greg Barker, chef des affaires juridiques et vice-président principal, Gouvernance 416 214-1225	
32.	La Société devrait documenter son processus de gestion stratégique des actifs en entier et élaborer une politique et des lignes directrices pour assurer l'uniformité de la mise en œuvre de son cadre de gestion stratégique des actifs.	Réponse de la Société. Recommandation acceptée. La direction a commencé à prendre des mesures pour donner suite à cette recommandation. Lors de sa réunion de septembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé la politique de gestion stratégique des actifs de la Société. Cette politique définit les principes, les lignes directrices et les responsabilités en matière de gestion stratégique des actifs. Elle régit également l'élaboration et la révision régulière du plan de gestion stratégique des actifs, ainsi que la documentation de la mise en œuvre et de la révision du cadre de gestion stratégique des actifs. Le Conseil d'administration sera informé de l'avancement des travaux lors de la réunion de novembre 2023. Le plan de gestion stratégique des actifs et la documentation devraient être achevés d'ici le 31 mars 2024.	Achèvement du plan de gestion stratégique des actifs avec une documentation de bout en bout prévue pour le 31 mars 2024.	31 mars 2024	Engagement d'un rédacteur consultant en novembre 2023. Séances du groupe de travail – élaboration du plan de gestion stratégique des actifs – de janvier à mars 2024. Achèvement de l'ébauche du plan de gestion stratégique des actifs – 25 mars 2024. Diffusé à tous les groupes de travail en vue de sa mise en œuvre. Mise à l'essai d'exemples de plans de gestion des actifs propres à un site – avril 2024 Traduction du plan de gestion stratégique des actifs – juin 2024 Intégrer les hypothèses de gestion des actifs dans les plans organisationnels des projets – septembre 2024 Finaliser les plans de gestion des actifs propres aux sites et les traduire – décembre 2024.	Deana Grinnell, première vice-présidente, Immobilier 778 783-9067	

37.	<p>La Société devrait élaborer des indicateurs de rendement précis et mesurables et établir des cibles qui lui permettraient de mesurer et d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs organisationnels non financiers et aux priorités stratégiques. De plus, la Société devrait établir un processus clair et uniforme de présentation de l'information qui fait le résumé des indicateurs de rendement clés et des cibles établies et qui rend compte au Conseil d'administration des résultats obtenus par rapport à ces indicateurs à l'échelle de l'organisation.</p>	<p>Réponse de la Société. Recommandation acceptée. En juin 2022, la Société a élaboré un nouveau plan stratégique pour 2023-2028. Afin de soutenir sa mise en œuvre, la Société a finalisé en septembre 2023 les ambitions, les indicateurs de rendement clés, les objectifs et les initiatives stratégiques pour chacune des priorités et des valeurs énoncées dans le plan. Les indicateurs de rendement clés et les objectifs sont précis, mesurables et temporellement définis, s'il y a lieu. Dans le cadre de la mise en œuvre, la Société a élaboré un processus de production de rapports sur ses indicateurs de rendement clés et ses objectifs. Ce processus comprendra un tableau de bord ainsi que la fréquence de présentation des rapports au Conseil d'administration. La Société mettra en œuvre son processus de présentation de rapports sur ses indicateurs de rendement clés et ses objectifs au Conseil d'administration lors l'exercice 2023/24. Elle indiquera ses objectifs et ses indicateurs de rendement clés, s'il y a lieu, dans son plan d'entreprise des exercices 2024/25 à 2028/29 ainsi que dans son rapport annuel 2023/24.</p>	<p>Divulgaration des indicateurs de rendement clés dans le rapport annuel 2023/24 de la Société.</p> <p>Inclusion d'indicateurs de rendement clés, y compris des objectifs, dans le plan d'entreprise 2024/25 à 2028/29 de la Société, qui concordent, le cas échéant, avec les rapports au Conseil d'administration.</p>	30 juin 2024	<p>Actions :</p> <p>Plan d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication aux représentants de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), du ministère des Finances et du Conseil du Trésor des ébauches du plan d'entreprise de la Société qui intègrent les indicateurs de rendement clés et les objectifs pour obtenir une rétroaction. - Intégration de la rétroaction dans les versions ultérieures - Obtention de l'approbation du plan d'entreprise de la Société pour les exercices 2024/25 à 2028/29 en mars 2024. <p>Rapport annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des indicateurs de rendement clés et des objectifs appropriés et pertinents dans le rapport annuel 2023/24. - Présentation du rapport annuel à SPAC avant le 30 juin 2024 pour se conformer à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>. 	Matthew Tapscott, premier vice-président, Finances et chef des services financiers 416 214-1436	
42.	<p>La Société devrait définir ses niveaux d'appétit pour le risque et sa tolérance au risque.</p>	<p>Réponse de la Société. Recommandation acceptée. Le programme de gestion des risques d'entreprise de la Société ainsi que ses politiques et procédures de gestion des risques permettent de repérer, de gérer et d'atténuer les risques, afin de maintenir un équilibre approprié entre la prise de risque et l'aversion pour le risque. La Société a intégré dans son programme plusieurs activités axées sur la gouvernance des risques, la production de rapports sur les risques et la gestion des risques, afin d'aider à la prise de décision et à la mise en place de stratégies d'atténuation des risques efficaces. La Société procède à une actualisation annuelle des risques, au cours de laquelle elle cerne les principaux risques, évalue les risques inhérents et résiduels, et définit des mesures</p>	<p>Établissement de déclarations sur les niveaux d'appétit pour le risque de la Société et de mesures correspondantes, dont les niveaux de tolérance.</p> <p>Mise à jour du cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société afin d'y intégrer l'appétit pour le risque et les processus relatifs aux déclarations sur l'appétit pour le risque, aux mesures et aux seuils.</p>	31 décembre 2024	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un tiers pour soutenir la Société dans la détermination de l'appétit pour le risque. - Engagement et formation des cadres supérieurs et du Conseil d'administration en lien avec le projet, son objectif, ses résultats et son plan de mise en œuvre. - Évaluation et sélection d'une méthodologie adaptée à la détermination de l'appétit pour le risque. - Établissement de l'approche globale, de la granularité et du continuum de l'appétit pour le risque. - Détermination des domaines pour lesquels des déclarations sur les 	Matthew Tapscott, premier vice-président, Finances et chef des services financiers 416 214-1436	

		<p>d'atténuation supplémentaires, le cas échéant. Les rapports sur les risques sont intégrés dans les rapports au Conseil d'administration, les plans d'affaires et divers autres rapports.</p> <p>La définition et la documentation formelles des niveaux de propension et de tolérance au risque de la Société, qui reposent sur des mesures qualitatives et quantitatives, le cas échéant, faciliteront la prise de décision et les efforts d'atténuation des risques. La Société les définira et les documentera d'ici la fin de l'année civile 2024.</p>			<p>niveaux d'appétit pour le risque seront établies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement des déclarations préliminaires sur l'appétit pour le risque dans ces domaines et début du développement des mesures et des niveaux de tolérance. 		
56.	<p>La Société devrait s'assurer que ses plans opérationnels démontrent la concordance entre les objectifs opérationnels et organisationnels, établissent un lien entre les risques recensés et les stratégies d'atténuation, et associent les attentes des visiteurs et les cibles de rendement de nature non financière aux objectifs opérationnels.</p>	<p>Réponse de la Société. Recommandation acceptée. Les plans d'affaires de la Société, notamment en ce qui concerne chacune de ses attractions touristiques, sont des outils importants dans les processus stratégiques, opérationnels et budgétaires.</p> <p>Ces plans servent à définir l'orientation, les objectifs et les cibles financières. La Société ajoutera une mise à jour aux plans d'affaires de chacune des attractions en mars ou en avril 2024 (et chaque année par la suite) afin de démontrer leurs stratégies d'atténuation des principaux risques et d'ajouter des détails qui montrent les liens entre les activités opérationnelles et le rendement non financier, comme les initiatives environnementales.</p>	<p>Plans opérationnels révisés pour les attractions touristiques de la Société qui démontrent la concordance entre les objectifs opérationnels et organisationnels dans chacune des attractions, établissent un lien entre les risques recensés et les stratégies d'atténuation correspondantes, et associent les attentes des visiteurs et les cibles de rendement de nature non financière aux objectifs opérationnels.</p>	30 avril 2024	<p>Les recommandations ont été intégrées immédiatement.</p>	<p>Neil Jones, premier vice-président, Attractions 416-209-2126</p>	